

SÉNAT

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 juillet 1974.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE, relatif à la radiodiffusion et à la télévision,

Par M. André DILIGENT,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 27 juillet 1974. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 26 juillet 1974, page 924, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Roland Boscardy-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1161, 1162 et in-8° 138.

Sénat : 287, 288 (1973-1974).

Radiodiffusion et télévision. — Office de radiodiffusion-télévision française (O. R. T. F.) - Etablissement public à caractère industriel et commercial : Etablissement public de diffusion - Entreprises nationales : sociétés nationales de programme (société nationale de radiodiffusion, sociétés nationales de télévision) - Société de production - Publicité - Gouvernement - Elections - Parlement - Redevance - Personnels - Fonctionnaires - Grève.